Comment assurer un avenir durable au secteur de l’élevage de l’UE compte tenu de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et la résilience des agriculteurs et de répondre aux défis posés par les maladies animales

2025/2053(INI) - 30/04/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 426 voix pour, 119 contre et 40 abstentions, une résolution sur la façon d’assurer un avenir durable au secteur de l’élevage de l’UE compte tenu de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et la résilience des agriculteurs et de répondre aux défis posés par les maladies animales.

Remarques générales

Le Parlement a salué l’initiative de la Commission, inscrite dans sa «Vision pour l’agriculture et l’ alimentation», de créer un groupe de travail sur l’élevage, soutenant des solutions ciblées et territoriales pour renforcer la compétitivité tout en prenant en compte les enjeux climatiques, environnementaux, de bien-être animal, de sécurité alimentaire et de gestion des maladies. Il a appelé à la **création d’un groupe de haut niveau sur l’élevage** réunissant les principaux acteurs et a souligné la nécessité d’une approche coordonnée et multidimensionnelle qui reflète l’importance économique, environnementale et sociale du secteur sans imposer de compromis.

La Commission est appelée à fournir aux agriculteurs **un cadre stable et prévisible** en limitant les **charges réglementaires inutiles** et en simplifiant les règles relatives à l'élevage, notamment pour les petites exploitations et les exploitations familiales, facilitant ainsi les opérations et soutenant le développement du secteur.

La résolution a souligné que l'amélioration de la durabilité sociale, économique et environnementale de l'élevage dépend d'une vision à long terme abordant un large éventail de facteurs interdépendants, notamment la compétitivité des prix et hors prix, la capacité d'adaptation aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes qui y sont liés, ainsi que les maladies animales.

De manière générale, le Parlement a insisté sur la nécessité d'une **plus grande transparence dans l'attribution et l'utilisation des fonds européens** aux organisations non gouvernementales (ONG) afin de prévenir tout risque de détournement ou d'influence indue sur les politiques de l'UE. Un **registre public** devrait être établi, précisant le montant et la finalité des financements perçus par les ONG.

Durabilité économique et sécurité alimentaire

Le Parlement a plaidé pour une approche équilibrée reconnaissant le rôle des produits animaux dans l'alimentation et les revenus agricoles, tout en garantissant la sécurité alimentaire et en réduisant l'impact environnemental grâce à la science et à l'innovation. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer la productivité, la résilience et la durabilité afin de **renforcer l'approvisionnement de l'UE en protéines de haute qualité** face à la volatilité des marchés mondiaux et à la demande croissante, et s'est félicité des projets visant à instaurer un système de l’Union en matière de protéines plus autosuffisant et durable.

Par ailleurs, le Parlement a invité la Commission à **renforcer les outils de gestion des crises** et à accroître la réserve pour les crises agricoles dans le cadre de la PAC post-2027, en y associant la création de nouveaux instruments financiers spécifiques financés hors PAC. Il est à noter que les systèmes d'élevage pourraient tirer parti des pratiques et technologies permettant d'améliorer la santé et le bien-être animal, ainsi que des **nouvelles technologies numériques** pour optimiser la gestion des animaux et des systèmes, le traitement des données et la traçabilité.

Durabilité environnementale

La Commission est invitée, entre autres, à:

- proposer des outils pour renforcer le rôle de la production animale dans le maintien des prairies, qui sont importantes pour l'environnement et la stabilité du climat, grâce à des systèmes agricoles plus efficients;

- accroître la marge de manœuvre des États membres pour soutenir les agriculteurs dans la préservation des paysages via la PAC, tout en réduisant les obstacles réglementaires à la pleine utilisation des pâturages et en assurant une protection renforcée des terres agricoles de l'UE contre l'accaparement des terres, la dégradation et les utilisations non agricoles concurrentes;

- encourager l'utilisation des effluents animaux pour certaines cultures et accélérer l'approbation et l' adoption d'engrais de substitution, comme le digestat et les produits RENURE, afin d'accroître le recyclage des nutriments, de réduire la dépendance à l'égard des engrais de synthèse importés de pays tiers et de promouvoir la circularité dans les systèmes d'élevage;

- garantir des prix équitables ou une juste compensation aux éleveurs, compte tenu du coût croissant des engrais, et investir dans l'innovation et les infrastructures qui permettent d'utiliser davantage les engrais dérivés des effluents d'élevage et du biogaz issu de l'élevage.

Maladies animales

Le Parlement a appelé à un **renforcement de la surveillance et de la prévention** afin de limiter la propagation des maladies animales au sein de l'UE, notamment par une évaluation systématique des risques de biosécurité, en particulier aux points d'entrée. Il a exhorté la Commission et les États membres à allouer des **ressources adéquates** à la prévention et au contrôle, à renforcer les mécanismes d'alerte rapide et à soutenir la recherche. Les députés ont souligné le **potentiel des vaccins** DIVA (Differentiating Infected from Vaccinated Animals) et ont demandé une mise à jour de la réglementation afin de tenir compte des dernières avancées scientifiques. Ils ont également insisté sur la nécessité d'une coopération avec les autorités régionales et les éleveurs concernant les stratégies de prévention et de vaccination, **tout en minimisant le recours à l'abattage**.

Aspects commerciaux

Soulignant la vulnérabilité particulière du secteur de l'élevage de l'UE face aux chocs externes et à la concurrence accrue des pays tiers, le Parlement a insisté sur la nécessité **de garantir des conditions de concurrence équitables** sur le marché international afin de préserver la viabilité économique des entreprises européennes et d'assurer la réciprocité des normes dans les accords commerciaux. Il a demandé la création d'un **instrument spécial** dans le prochain cadre financier pluriannuel qui permettrait d' apporter un soutien ciblé aux secteurs agricoles, y compris le secteur de l'élevage, qui subiraient des perturbations ou nécessiteraient des ajustements en conséquence des accords commerciaux en cours. La Commission devrait également exercer des **contrôles stricts** sur les importations afin de protéger les producteurs nationaux et les consommateurs de l'UE.